

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 AVRIL 2022

La séance est ouverte à 19h26 par Murielle Darcos, Maire, qui préside la séance et demande si un conseiller se porte volontaire pour être secrétaire de séance. Jean-Marc Merveillaut accepte et est validé par l'ensemble du conseil. L'appel des présents est effectué.

Présents : Murielle Darcos, Sylvie Chaniolleau, Olivier Desagnat, Christophe Henri, Claude Larroche, Nejet Privé, Lorelei Cazenave, Jean-Marc Merveillaut, Michel Prudent, Frédéric Vidalenc, , Philippe Pebayle.

Le quorum est atteint le conseil municipal débute.

Le compte rendu du 18 janvier 2022 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

Délibérations :

- Vote du compte de gestion 2021
- Vote du compte administratif 2021
- Vote de l'affectation du résultat 2021
- Vote des taux des taxes 2022
- Vote du budget primitif 2022
- Organisation du temps de travail des agents
- Compétence EP renouvellement SDEEG
- Adhésion de la commune de Naujan-et-Postiac à l'EPCRF33
- FACECO – Action Ukraine
- RODP télécom 2021
- Subventions attribuées aux Associations
- Convention PEI avec le SDIS
- Convention GRDF : demande d'ajout de point haut pour étude technique concentrateur

Questions diverses et informations



1. Vote du compte administratif 2021
Présentation et exposé par Christophe Henry
la situation reste saine
Vote unanime
2. Vote du compte de gestion 2021

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2021 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

Les 2 comptes sont concordants.

Vote unanime

3. Vote de l'affectation du résultat 2021

BUDGET PRINCIPAL						
		Dépenses €	Recettes €	Résultat de l'exercice	Résultat reporté	Résultat de clôture
Réalizations	Section de fonctionne ment	332 749.04	405 750.07	73 001.03	265 745.47	338 746.50
	Section d'investisse ment	139 752.50	160 612.06	20 859.56	- 64 871.87	- 44 012.31
Restes à réaliser	Section d'investisse ment	10 589.78	5 692.62	- 4 897.16		

L'affectation du résultat pour 2021 sera donc comme suit :

- Excédent de fonctionnement clôture : 338 746.50 €
- Déficit d'investissement : 44 012.31 €
- Restes à Réaliser investissement : - 4897.16 €
- Affectation en recettes d'investissement 1068 : 48 909.47 €
- Report en fonctionnement R 002 : 289 837,03 €

Vote unanime

4. Vote des taux des taxes 2022

Baisse des taux des taxes 2022 :

Taxe foncière bâti : 42,75 %

Taxe foncière non bâti : 73,58 %

Vote unanime

5. Vote du budget primitif 2022

Fonctionnement :

Dépenses 630 475,03 €

Recettes 630 475,03 €

Investissement :

Dépenses 247 613,42 €

Recettes 247 613,42 €

Vote unanime

6. Organisation du temps de travail des agents

Nous nous sommes mis en conformité avec la directive européenne n°95/104/CE du Conseil de l'Union européenne du 23 novembre 1993 et par le décret n°2000-815 du 25 août 2000, N°95/104/CE

Vote unanime

7. Compétence EP renouvellement SDEEG

Vote unanime

8. Adhésion de la commune de Naujan-et-Postiac à l'EPCRF33

Vote unanime

9. FACECO – Action Ukraine

NON VALIDE

Le Conseil municipal décide plutôt de verser cette subvention à la Croix rouge

10. RODP télécom 2021

Le Conseil Municipal, en application de l'article L.2322-4 du code général de la propriété des personnes publiques, fixe la redevance France Télécom au titre de l'année 2021

ARTERES (en €/ km)		Installation radioélectriques (pylônes, antenne téléphonie mobile, armoie technique)	Autres Cabine tél. (€/m ²)
Souterrain	Aérien		

Domaine public routier communal	42.64	56.85	Non plafonné	28.43
------------------------------------	--------------	--------------	---------------------	--------------

Validé à l'unanimité

11. Subventions attribuées aux Associations

Le conseil municipal attribue les subventions pour l'année 2022 selon le tableau ci-dessous. Une subvention de 300 € a été attribuée, à l'unanimité, à chaque association communale qui en a fait la demande, excepté le Sanglier Asquais, 9 votes « Pour » et 2 « Contre ».

ASSOCIATIONS COMMUNALES	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022
Médiathèque	316	316
AIPE	Pas de demande	Pas de demande
AOL	300	300
ASA ASQUES	Non définie	
Astarolaca	300	300
Comité des fêtes	0	300

Les Apaches	300	300
Sanglier Asquais	300	300
MtaKdanse	300	300
AHA	300	300
SOUS-TOTAL 1	2116	2416

ASSOCIATIONS HORS COMMUNE	SUBVENTIONS 2021	SUBVENTIONS 2022
Amicale des pompiers	100	100
Codecoc Cancer	100	100
Ecole de musique	100	0
FNACA	0	0
Relais St André	0	100
Restaurant du cœur	0	100
Secours populaire	0	300
Tennis Club	100	100
Chœur de choc	-	100
Escale 33	-	0
APEI	-	0
GDSA 33	-	0
Comité 33	-	0
SOUS-TOTAL 2	400	900
TOTAL SUBVENTIONS	2516 €	3316 €

Le conseil municipal a examiné le budget primitif 2022 de l'ASA d'Asques et souhaite par l'intermédiaire M. DESAGNAT des informations complémentaires auprès de M. José DAUCHY afin d'évaluer une subvention.

12. Convention PEI avec le SDIS

Vote unanime

13. Convention GRDF : demande d'ajout de point haut pour étude technique concentrateur

Le conseil municipal décide de faire une recherche sur la convention signée en 2014 et trouver la délibération de 2014 pour trouver la validité de la convention.

Le conseil municipal ne souhaite pas signer une nouvelle convention, tout étant prévu dans la convention d'origine.

Questions diverses :

Les écoles accueillent nos petits Ukrainiens y compris une enfant en situation d'handicap qui bénéficiera de la présence autorisée de sa maman. Tout ceci est en observation, pour voir s'il y aura impact sur les classes. En fait, il s'avère sur les quelques jours pratiqués que c'est plutôt un bénéfice pour tous.

Fin du conseil : 21h40